

# Le Tamazight en questions...

La communauté marocaine résidant à l'étranger aspire à un enseignement de leurs langues maternelles. L'État marocain place l'Arabe comme une priorité. La prise en charge de l'enseignement de l'Amazigh par le gouvernement relève du mirage en absence d'une véritable volonté politique.

PAR HICHAM HOUDAIFA

Le sujet de l'enseignement de l'Amazigh est devenu d'actualité. Cette fois-ci il s'agit de son enseignement aux enfants de la « jaliya ». Un colloque a eu lieu fin juin dernier à Rabat sous l'impulsion du Conseil consultatif des Marocains résidant à l'étranger (CCME) et du ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Cet événement a rassemblé près de 130 chercheurs, responsables publics du Maroc et acteurs associatifs de la communauté marocaine et représentants des gouvernements étrangers partenaires issus de neuf pays : Belgique, Espagne, France, États-Unis, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Canada en plus du Maroc. Seulement selon des intervenants qui ont participé à la conférence, placée sous le thème de « Les langues à l'étranger : enjeux et défis », il était plus question d'enseignement de la langue arabe aux petits des MRE que celle de l'Amazigh. Ce qui n'a pas empêché Mohamed Ameer, ministre délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger de déclarer après la fin des travaux que « les enfants des Marocains résidant à l'étranger auront bientôt droit à l'apprentissage de la langue amazighe. » Il avait ajouté que « le but de cette initiative est l'intégration de l'enseignement de la langue Amazighe dans les programmes d'éducation proposés par l'État afin de construire la nouvelle génération de Marocains. » Avant de conclure que « le gouvernement marocain étudie actuellement la mise en place d'un programme d'urgence, dont l'objectif est l'enseignement de la culture marocaine aux enfants des Marocains du monde. »

## **L'Ircam marginalisé**

Pour ce qui est des spécialistes venus discuter sur « l'enseignement de la culture marocaine aux enfants des Marocains du monde », ceux venus discuter sur le Tamazight n'étaient

écrits sur le sujet, El Aïssati a réalisé bon nombre recherches sur l'enseignement de l'Amazigh. Son intervention a porté sur « L'Amazigh et l'identité marocaine à l'école dans le contexte de l'immigration ». Moussa Fathi a axé son intervention sur la « culture amazighe et l'enseignement de la langue Amazighe ». Président et fondateur de l'association Yuba II à Bruxelles créée en 2008, il fait de la transmission de l'héritage culturel aux enfants de la communauté marocaine à Bruxelles, son cheval de bataille. Mohammed El Yandouzi, le membre de l'association Syphax à Utrecht aux Pays-Bas est venu raconter son « expérience d'enseignement de la langue amazighe ». Tous ont fait part de leur insatisfaction quant à l'apprentissage de la langue amazighe en Europe. « Ce sont les associations qui notamment en Hollande enseignent le tarifit aux enfants de la communauté, dans le siège même de ces ONG. Ces spécialistes sont venus pour raconter leurs expériences, mais aussi les difficultés auxquelles ils font face. Et surtout montrer l'importance de l'apprentissage des langues maternelles, Tamazight et darija, aux enfants au lieu de leur enseigner un arabe classique dont ils ne se servent que lors de leurs pratiques religieuses », explique Ahmed Assid, chercheur à l'Institut royal de la culture amazighe (IR-CAM). Selon Assid, les chercheurs amazighs invités n'étaient pas du tout satisfaits du déroulement de la conférence. « Il n'y a pas eu de recommandations dans la déclaration finale sur l'enseignement de la langue Amazighe. Plus encore, il y a eu 33 interventions sur la langue arabe. Que trois pour l'Amazigh ! Les associations l'ont bien fait savoir dans les communiqués qu'ils ont publié, notamment par l'intermédiaire des ONG hollandaises et belges », explique M. Assid. Quant au programme d'enseignement de l'Amazigh à l'étranger qu'évoque le ministère et le Conseil, M. Assid



entre autres « de sauvegarder, de promouvoir et de renforcer la place de notre culture amazighe dans l'espace éducatif, socioculturel et médiatique national ainsi que dans la gestion des affaires locales et régionales. » Pourtant, l'Ircam n'a même pas été invité à cette conférence alors que « M. Ahmed Boukous, recteur de l'Institut avait rencontré M. Driss Yazami,

**En France, l'Institut National des Langues et Civilisation Orientales de Paris (INALCO) dispense un enseignement du berbère depuis le début du siècle dernier. Deux autres universités françaises offrent cet enseignement sous forme de cours optionnels.**

pas bien nombreux. Il y avait tout d'abord, Abderrahmane El Aïssati, titulaire d'un doctorat de l'Université de Nijmegen et maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Tilburg en Hollande. Auteur de plusieurs

doute même de son existence. « Aucun programme ne peut être élaboré sans la collaboration de l'Ircam », tranche M. Assid. C'est que le Dahir portant création et organisation de l'Ircam lui donne comme prérogatives

président du CCME pour parler de l'enseignement de l'Amazigh aux MRE et à leurs enfants. Ce dernier avait d'ailleurs montré beaucoup d'enthousiasme à cet égard », apprend-on de M. Assid.



## De la France à la Hollande

L'apprentissage de la langue maternelle pour une bonne partie de nos concitoyens vivant à l'étranger, spécialement aux tout petits, se résume à quelques initiatives de la société civile locale. L'Amazigh trouve par contre une place de choix dans les universités ainsi que dans la recherche scientifique. En France, l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales de Paris (INALCO) dispense un enseignement du berbère depuis le début du siècle dernier. Deux autres universités françaises offrent cet enseignement sous forme de cours optionnels. Pour ce qui est du secondaire, « depuis 1995, une épreuve facultative écrite de langue berbère peut être présentée au Baccalauréat. Cette épreuve s'intègre dans un ensemble de 27 langues, ne faisant pas l'objet d'un enseignement dans les lycées, mais qui peuvent être présentées par les candidats, en matière supplémentaire », explique Salem Chaker, professeur à l'Inalco. Politiquement, les choses sont

## L'Amazigh, langue nationale au Maroc ?

Si elle a été une des revendications principales du mouvement amazigh marocain, cette fois, la question d'inscrire la langue amazighe dans la constitution marocaine est devenue une requête onusienne. C'est au cours de la tenue de la 77<sup>e</sup> session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), du 2 au 22 août dernier, que le dossier amazigh a été évoqué conformément à l'article 9 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Première salve : « Le Comité est préoccupé par le fait que la langue amazighe n'est toujours pas reconnue comme langue officielle par la constitution de l'État partie, et de ce que certains Amazighs continuent d'être victimes de discrimination raciale, notamment dans l'accès à l'emploi et aux services de santé, surtout lorsqu'ils ne s'expriment pas en arabe. » Deuxième grande sortie de ce comité onusien : les prénoms amazighs. Le Comité s'est ainsi interrogé sur « la signification et la portée de la notion de prénom à caractère marocain prévue à l'article 21 de la Loi No. 37-99 de 2002 relatives à l'état civil et dont l'application par des officiers d'état civil continue d'empêcher l'enregistrement de certains prénoms, en particulier amazighs. » Il a donc appelé dans son rapport adressé à l'État marocain de « clarifier l'appellation de « prénom à caractère marocain » et de garantir pleinement l'application par les officiers d'état civil de la circulaire du Ministère de l'intérieur de mars 2010 relative aux choix des prénoms, afin d'assurer pour tous l'inscription de prénoms, en particulier des prénoms amazighs. » Reste à attendre la réponse de l'exécutif marocain à ces recommandations. Par le passé, l'ONU ainsi que le Haut-commissariat aux droits de l'Homme avaient émis les mêmes demandes ? Malheureusement, aucune suite ne leur a été donnée.



un peu plus compliquées. Des officiels français ont proposé de faire du berbère et l'arabe maghrébin, des « langues de la France » reposant ainsi sur les dispositions de la charte européenne sur les langues. « La densité des relations avec les pays du Maghreb fait que le dossier berbère relève nécessairement d'une certaine forme de « cogestion », implicite ou explicite. Autrement dit, toute mesure en fa-

rahman El Aissati et Dr. Yahya E-rramdani font de même dans deux autres universités néerlandaises, Tilburg et Nijmegen. Mais en général, se sont les associations amazighes qui organisent des classes de Tamazight pour les ressortissants hollandais d'origine marocaine. Les cours étant assurés par des volontaires. Chez nous, l'enseignement de l'Amazigh dans nos écoles est loin d'être parfait.

le curriculum a été élaboré en 2003, à ce jour, rien n'oblige les enseignants à dispenser des cours d'amazigh, ni les élèves à y assister. Sur les 16 académies, seulement neuf ont organisé des sessions de formations pour les enseignants. Les manuels scolaires de l'Amazigh sont édités, mais ne sont pas diffusés chez le grand public. Pour nous, ce qui est clair, c'est qu'il n'y a pas de volonté politique de la part

Les manuels scolaires de l'Amazigh sont édités, mais ne sont pas diffusés chez le grand public. Pour nous, ce qui est clair, c'est qu'il n'y a pas de volonté politique de la part de cet exécutif de donner à l'Amazigh la place qui lui sied dans le paysage éducatif et médiatique...

veur de l'enseignement du berbère en France ne relève pas uniquement d'un souci éducatif ou culturel : elle suppose l'aval politique des Affaires étrangères et de l'Intérieur », écrit Salem Chaker dans un de ses articles. En Hollande, l'université d'Utrecht dispense des cours d'introduction au tarifite, assurés par le professeur Mohamed El Ayoubi. Dr. Abder-

C'est même le contraire. On est loin de l'esprit du discours d'Ajdir où le roi affirmait clairement que « l'Amazighité, qui plonge au plus profond de l'histoire du peuple marocain, appartient à tous les Marocains, sans exclusive. ». « Dans plusieurs écoles, les trois heures de l'enseignement de l'Amazigh sont remplacées par des séances de rattrapage. Alors que

de cet exécutif de donner à l'Amazigh la place qui lui sied dans le paysage éducatif et médiatique », conclut M. Assid qui milite également au sein de l'Observatoire amazigh des droits et des libertés. Si tel est le cas, on attendra longtemps avant de voir les enfants des MRE avoir accès à un enseignement de l'Amazigh Made in le gouvernement marocain...